



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 06 du 14/09/2021



Réunions

Prochaines réunions pour les délégués à 18 h 30 au clubhouse de BNP Paribas Fortis

12/10/2021 (réunion annulée) - AG

L'AG annuelle se tiendra le mardi 12 octobre 2021 **sans la présence** des cercles.

La convocation sera envoyée dans les prochains jours.

Quelques jours avant la date fixée pour l'AG, nous enverrons aux cercles un PV provisoire reprenant les éventuels points pour lesquels un vote est nécessaire.

Les cercles devront réagir à ce PV le 12 octobre avant 17 h via une adresse mail spéciale qui sera créée à cette occasion.

Si pas de réaction d'un cercle avant 17 h, le cercle sera considéré comme absent et l'amende règlementaire sera d'application.

Saison 2021 - 2022

Changements au calendrier :

18/09 Etant donné que le complexe de NATO n'est pas encore accessible, les rencontres NATO 2 - BNB 2 et NATO 1 - Brussels LTC se joueront sur le terrain de Werchter.

Horaire inchangé.

25/09 Deutsche Boys - BNPPF 1 (Challenge) est déplacé au 06/11 à 15 h 00

CS Eurocommission 3 jouera tous ses matchs à domicile à 14 h 00 au lieu de 15 h 30.

LXG Cinquanteaire jouera tous ses matchs à domicile à 13 h 00 au lieu de 13 h 30.

CS Euroconseil jouera tous ses matchs à domicile à 13 h 30 au lieu de 15 h 00.

Changement de couleurs :

FC Jefke jouera dorénavant en maillot gris - short gris.



Comité de Discipline

Rencontre de Challenge AS Marinel - CS Eurocommission 1 du 11/09 : non jouée.

Equipe CS Eurocommission absente → forfait non prévu.

Score 5 - 0 + amende de 75 euros (dont 25 à ristourner à AS Marinel) + frais d'arbitrage de 33,70 euros (à ristourner à AS Marinel) à charge de CS Eurocommission.

Rencontre LXG 50naire - FC Jefke du 11/09 : forfait tardif.

Score 0 - 5 + amende de 50 euros à charge de LXG 50naire.

Rencontre Chiefs WSL - BNPPF 2 du 11/09 : non jouée.

A rejouer le 26/03/2022.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Rencontre TPF - PV Spartak du 25/09 : forfait prévenu.
Score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de PV Spartak.

Forfait général de STIB-MIVB 2 : amende réglementaire de 400 euros.

Amendes FDMe (amende : 5 euros) :

11/09 Finalisation avant match tardive : Banque Nationale 2, FC La Lorgnette, R.Radio
TV Boys.

Renseignements : René Dedeken
✉ comite@ursib-football.be